



Inauguration du stade VTT Pierre La Grosle

07/09/2022 à 14h30

Contexte

Avec l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 à Paris, la Creuse a saisi l'opportunité de faire émerger une réflexion sur la construction d'un projet cohérent d'accueil de délégations olympiques sur le territoire des Monts de Guéret.

Aux côtés de la Ville de Guéret, labellisée centre de préparation aux Jeux Olympiques Paris 2024, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret participe activement à ce projet unique et fédérateur pour faire de Guéret une terre de jeux en 2024, dans le cadre de sa compétence sports nature.

Compte-tenu de l'histoire de Guéret avec le VTT et du savoir-faire de Creuse Oxygène Guéret, Champion de France des Teams à plusieurs reprises, cette candidature est axée sur l'activité VTT Cross-Country. Le Plan Particulier pour la Creuse a inscrit ce projet comme prioritaire dans la stratégie de dynamisation du département.

Pour mener à bien ce projet, deux chantiers prioritaires ont été déterminés entre 2020 et 2022 :

- La réhabilitation de l'Institut Régional de Formation Jeunesse et Sports, aujourd'hui appelé Tremplin Nature, menée par la Ville de Guéret,
- **La création d'un circuit VTT Cross-Country (XCO) aux caractéristiques conformes au cahier des charges de l'Union Cycliste Internationale. Cet aménagement, piloté par l'Agglo, a été réalisé en forêt de Chabrières sur le site de Pierre La Grosle qui accueille chaque année l'évènement Forêt Follies, l'Oxygène Cup et qui a accueilli à deux reprises en 2021 et 2022 une manche de coupe de France de VTT XCO.**

Ces deux chantiers contribuent, par leur qualité et la notoriété du label « Terre de jeux 2024 » et « Guéret, centre de préparation aux jeux », au développement de la fréquentation de la Station Sports Nature des Monts de Guéret et notamment de son site VTT / FFC, et plus globalement au développement économique et touristique de Guéret et de la Creuse.

Ils permettent :

- L'accueil de compétitions d'envergure nationale et internationale (coupe de France, Manche UCI...) en amont et en aval des jeux en 2021/2022 et 2023,
- Le développement de séjours sportifs sur le territoire,
- Le développement d'une image positive du territoire,
- Le développement de la notoriété du Grand Guéret et de la Creuse comme territoire dynamique et de sport nature.

Présentation du stade VTT Pierre la Grosle

Le stade VTT Pierre La Grosle accueille donc le circuit VTT XCO ainsi qu'un local technique de stockage et son auvent réalisé sur le parking. Le chantier a été réalisé entre octobre 2021 et juillet 2022 sous la maîtrise d'ouvrage de l'Agglo avec le soutien financier de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Creuse et le Syndicat des Energies de la Creuse.

Le projet se veut durable grâce à une intégration paysagère de qualité, une autonomie en énergie et en approvisionnement en eau. Le bardage a été réalisé avec des bois locaux issus de la forêt communale de Guéret. Creuse Oxygène, partenaire du projet, a assuré la maîtrise d'œuvre du circuit de 5,2 km en lien avec l'ONF et la Ville de Guéret. Le circuit se situe en partie en forêt domaniale et en partie en forêt communale de la Ville de Guéret.

13 autres sites en France sont labellisés pour le VTT Cross-Country (VTT XCO) dont 1 seul (Guéret) pour la Nouvelle-Aquitaine. Parmi les autres sites, on retrouve des sites emblématiques du VTT comme Besançon, La Bresse, Les Gets...

Un aménagement respectueux de l'environnement

L'aménagement du circuit VTT XCO réalisé sur des sentiers existants déjà balisés et fréquentés par les randonneurs et les vététistes a consisté à mettre le circuit en conformité avec les exigences de la pratique de haut-niveau (national, international et olympique) tout en préservant le site et la nature.

Les partenaires ont pris le parti de privilégier des installations permettant de réduire au maximum les effets négatifs pour l'environnement qui consistent en :

- Des pierriers avec l'apport de petits rochers issus de carrières locales ;
- La reprise de deux virages pour garantir la sécurité des coureurs et la fluidité des courses ;
- Un local technique de 100 m² avec auvent et toilettes sèches pour l'accueil des équipes nationales, des teams et des séances d'entraînement du club ;
- Une réserve d'eau d'environ 6 m³ en circuit fermé pour alimenter un nettoyeur haute pression pour le lavage des VTT y compris le bac de décantation et le déshuileur ;
- Une fourniture autonome d'électricité grâce à des panneaux photovoltaïques sur le toit du local ;
- Une toilette sèche autonome avec système de lombricompostage ;
- Un aménagement de 150 m de linéaire de la piste VTT pour stabiliser le sol au passage des vététistes ;
- La mise en place d'un balisage spécifique au circuit à l'aide de flèches aux normes fédérales de la Fédération Française de Cyclisme.

Fonctionnement de l'équipement

La piste VTT XCO est en accès libre, classée en niveau « noir » - très difficile – et recommandée pour les vététistes aguerris.

Concernant le public scolaire, la nouvelle piste constituera un outil de plus au service des écoles, collèges et lycées et notamment des sections sportives VTT de Marouzeau et de Bourdan.

La gestion du local sera confiée par convention à l'association Creuse Oxygène qui en assurera l'usage et l'entretien. L'association sera en charge notamment d'accueillir les groupes sportifs VTT désireux d'utiliser le site, notamment les délégations en préparation des JO de Paris 2024.

Pour le balisage et le débroussaillage, la piste sera entretenue par le service sports nature de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de sa mission d'entretien des circuits balisés VTT FFC du Site VTT FFC des Monts de Guéret.

Le Syndicat des Energies de la Creuse assurera le suivi et l'entretien de la centrale photovoltaïque autonome qui alimente le local en électricité.

Plan de financement

Coût total : 196 925 € HT

Financeurs :

- FNADT Creuse : 70 581 €
- Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : 39 385 €
- Région Nouvelle-Aquitaine : 37 000 €
- Département de la Creuse : 20 839 €
- SDEC : 29 120 €

Partenaires :



Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
9 avenue Charles de Gaulle
BP302
23006 Guéret Cedex
Tél. 05.55.41.04.48 – Fax 05.55.41.13.01
direction.generale@agglo-grandgueret.fr
www.agglo-grandgueret.fr

CONTACTS PRESSE :

Stéphane FABRE : Directeur du développement économique et touristique - stephane.fabre@agglo-grandgueret.fr -
05.87.63.00.07

Lucie GRUAU : Chargée de Communication - Communauté d'Agglomération du Grand Guéret -
lucie.gruau@agglo-grandgueret.fr - 05.55.41.04.48